



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine.

30^{ème} Session du Conseil des droits de l'homme
 Palais des Nation, Genève
EPU : Jamaïque
 Vendredi, le 25 Septembre 2015

Intervenante : Medine Ispir

Monsieur le Président,

La RADDHO souhaite la bienvenue à la délégation jamaïcaine au 2^{ème} cycle de l'EPU. Depuis son premier passage, le pays a déployé des efforts considérables, notamment la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Il en est de même que la mise à jour de ces rapports au niveau des organes conventionnels, ainsi que la coopération avec les titulaires de mandat.

La RADDHO tient à féliciter la Jamaïque pour sa contribution à l'adoption de la décennie pour le peuple d'ascendance africaine et espère que le plan national de développement intitulé « Vision 2030 Jamaïque » permettrait au pays d'atteindre ses objectifs de développement socio-économique.

Toutefois, la RADDHO déplore la persistance de l'emploi excessif de la force de la part des agents de l'ordre, les mauvaises conditions de détention, et la discrimination dont sont victimes les femmes, les minorités, les personnes à handicap, et les lesbiennes, gays, bisexuels ou transgenre. Elle reste également préoccupée par l'ampleur de la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes et des filles et par le fait qu'aucun moratoire formel sur la peine de mort n'ait été adopté à ce jour.

De ce fait, la RADDHO exhorte la Jamaïque à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre ces pratiques préjudiciables qui sapent la jouissance effective des droits de l'homme.

En outre, la RADDHO encourage la Jamaïque à adhérer aux instruments internationaux auxquels le pays n'est pas encore partie, à veiller à ce que les droits de l'homme et les libertés fondamentales consacrés par la Constitution soient protégés et à améliorer la mise en œuvre des lois qui protègent les groupes les plus vulnérables.

Je vous remercie